



CHARTRE de BIEN-TRAITANCE pour la protection des mineurs

La raison d'être de la charte

Cette charte a pour objectif de mettre à disposition des responsables de mouvements d'Église un support pour **établir une culture de bienveillance, de vigilance et de protection.**

Ce support sert de réflexion et de partage sur les pratiques existantes et les éventuelles adaptations à mettre en œuvre. Il **permet une réaction rapide et efficace face à une situation délicate** rapportée, rencontrée ou vue.

Les objectifs sont à adapter à l'âge des enfants et des jeunes, à la nature du projet (rencontre ponctuelle, projet à l'année, séjour avec nuitée). Leur liste n'est pas exhaustive.

Cinq points fondamentaux

Elle rappelle à tous les acteurs en cinq points fondamentaux **les règles de base de la bientraitance et de la protection des mineurs.** Elle les engage à les connaître, à les appliquer et les faire respecter en signant ce document.

L'engagement de chacun

La charte est destinée à **toutes les personnes engagées dans une responsabilité** auprès des mineurs. Elles trouveront des **indications sur les modalités à adopter pour une présence ajustée** envers les jeunes tout en conservant une attitude d'éducateur chrétien, témoin de l'Évangile.

Cette charte s'applique selon les usages et calendriers propres à chaque lieu ou communauté. Toutes les occasions sont à saisir pour travailler à protéger.

Comme une mère aimante, l'Église aime tous ses enfants, mais elle s'occupe et soigne avec une affection toute particulière ceux qui sont les plus petits et sans défense : il s'agit d'un devoir que le Christ lui-même confie à toute la communauté chrétienne dans son ensemble. Consciente de cela, l'Église surveille de façon vigilante la protection des enfants et des adultes vulnérables".

Pape François, 4 avril 2017

Accompagner les jeunes, c'est les accueillir, les motiver, les encourager et les stimuler. Cela implique que l'on regarde les jeunes avec compréhension, valorisation et affection, et qu'on ne les juge pas en permanence ni qu'on exige d'eux une perfection qui ne correspond pas à leur âge".

Pape François (Exhortation post-synodale Christus Vivit aux jeunes §242, 25 mars 2019)

Après lecture attentive de cette charte, je souhaite m'y conformer pour garantir la bientraitance et la protection dues aux enfants, aux jeunes, et à toute personne vulnérable.

Je soussigné (e)

En ma qualité de

M'engage à respecter cette charte et à la faire respecter.

à Signature

le



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE